



## Indécence à France Médias Monde : laissez nos morts en paix

La CGT a été stupéfaite d'apprendre que les avocats de France Médias Monde s'étaient permis d'utiliser la mort de nos collègues Ghislaine Dupont et Claude Verlon pour justifier six années de mauvaise gestion de ses dirigeants devant la Cour des Comptes.

Selon la Lettre A, l'avocat de Marie-Christine Saragosse aurait invoqué « *l'émoi suscité par le décès de Ghislaine Dupont et Claude Verlon* » pour expliquer « *les légèretés financières de la présidence* » et notamment de la PDG de FMM. « *Elle n'aurait pas eu le temps de s'occuper des "détails"* », écrivent nos confrères citant son avocat.

Pour rappel, cinq dirigeants de FMM comparaissaient pour des fautes et manquement de gestion relevés entre 2013 et 2019. À l'issue de l'audience, l'avocat général a plaidé pour la condamnation de quatre d'entre eux avec des amendes allant de 2 000 à 15 000 €, **pour un préjudice total de 1,7 millions d'euros**, dont le paiement par accord secret de près d'un demi-million pour un ancien employé en indemnités transactionnelles.

**La CGT avait émis des alertes sur certains des faits jugés par la cour des comptes comme d'autres entités au sein de l'entreprise.**

Bien que l'assassinat au Nord Mali de nos collègues Ghislaine Dupont et Claude Verlon le 2 novembre 2013 ait suscité une vive émotion en France et sur le continent africain, **il nous paraît indécent que la direction puisse utiliser cet événement tragique pour justifier ses égarements.**

**Nous demandons à Marie-Christine Saragosse de laisser nos morts en paix.**